



Pau Porte des Pyrénées
Ville de Pau

MAIRIE DE PAU

Direction Jeunesse Enfance Social

Tél. : 05 59 27 85 80

Poste 7434 ou 7452

Cadre réservé à l'administration :

MONTANT DE LA BOURSE : 200 €

OBSERVATIONS :

- Complet*
- Incomplet*

**DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE
POUR STAGE A L'ETRANGER
Année universitaire 2011-2012**

Date limite de dépôt le 30 juin 2012 aucun dossier ne sera accepté après cette date.

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Adresse complète
-
- Adresse e-mail.....
- Numéro de téléphone
- Nom et adresse de l'établissement public.....
-
-
- Nom et adresse de l'établissement privé
(habilité à recevoir des boursiers nationaux)
-
- Intitulé exact des études
-

.../...

BENEFICIAIRE

- d'une bourse nationale de mobilité : oui non
- d'une bourse ERASMUS/SOCRATES : oui non
- d'une bourse « Association Française pour
pour le Développement de l'Enseignement
Technique » : oui non
- d'un stage rémunéré : oui non

• Intitulé du stage :
.....
.....

• Lieu et période :
.....
.....

• Date de signature de la convention de stage :
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus,

Date :

Signature :

BENEFICIAIRES

Des bourses municipales sont allouées aux étudiants âgés de moins de 26 ans au 31 décembre 2011 qui effectuent un stage à l'étranger dans le cadre de leurs cursus d'études, sous réserve :

- qu'ils poursuivent des études supérieures (après baccalauréat),
- qu'ils soient domiciliés à Pau ou à la charge de parents domiciliés à Pau,
- qu'ils ne bénéficient pas des financements alloués par l'Etat dans le cadre des programmes européens d'échanges universitaires type : Socrates et Erasmus.

Les étudiants inscrits en écoles de commerce ne peuvent prétendre à ce dispositif.

Les bourses ne sont pas renouvelables. Elles sont allouées pour toute la durée du stage.

Seuls les dossiers d'étudiants scolarisés dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux seront pris en compte.

PIECES A PRODUIRE

- Le présent imprimé dûment complété et signé,
- Un certificat de scolarité de l'année en cours **(1 original)**
- Pour les établissements d'enseignement supérieur privé, une attestation signée du directeur et indiquant que l'établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux,*
- Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'étudiant,**
- Un justificatif de domicile (quittance loyer/EDF/téléphone) **datant de moins de trois mois,**
- Une copie de la convention de stage à l'étranger.

*sur imprimé au verso

ATTESTATION*

Je soussigné

Directeur de l'établissement privé d'enseignement supérieur.....

.....

Certifie que l'établissement est habilité à recevoir des étudiants boursiers nationaux.

Date,

Cachet et signature

* uniquement pour les étudiants inscrits dans des établissements privés